

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grabels, le 30 novembre 2022.

Lourde condamnation pour un trafiquant de chardonnerets dans l'Hérault



Le 30 novembre 2022, le tribunal judiciaire de Montpellier a lourdement condamné un individu mis en cause dans un trafic de chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*).

Rappel des faits

Le 2 février 2022, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) de l'Hérault et le groupe d'atteinte aux biens de la sûreté départementale de la Police Nationale de Montpellier étaient intervenus pour mettre un terme aux agissements d'un trafiquant de chardonnerets élégants sur la commune de Montpellier.

Déjà très défavorablement connu pour des faits similaires dans le Gard, le mis en cause avait une nouvelle fois été repris en juillet 2022, avec son fils mineur, à capturer des chardonnerets avec de la glu.

Comparaissant le 30 novembre 2022 devant le tribunal judiciaire de Montpellier pour ces deux affaires, l'individu a été condamné à **18 mois de prison ferme avec mandat de dépôt immédiat**. Il devra, en outre, verser **2000 Euros** de dommages et intérêts à France Nature Environnement et **2500 Euros** pour la Ligue pour la Protection des oiseaux, associations qui étaient parties civiles sur cette affaire.

Cette sanction exemplaire vient rappeler que le trafic de chardonnerets dans le département de l'Hérault est pris très au sérieux par la justice. Il constitue un avertissement pour tous les trafiquants tandis que les affaires de trafic de chardonnerets ont considérablement augmenté ces dernières années dans le sud de la France.

Le chardonneret élégant : une espèce protégée et prisée

Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est une espèce sauvage d'oiseau protégée qui, depuis dix ans, a vu ses effectifs chuter de plus de 40 %. L'espèce est à ce titre classée en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine établie par l'UICN (Statut VU – vulnérable).



Chardonneret élégant
Crédit : Séverine Bignon

Prisés pour leur beauté et leur chant riche et mélodieux, les chardonnerets font l'objet d'un véritable trafic en France où chaque oiseau capturé dans la nature peut se revendre (en toute illégalité) entre 35 et 1000€ le spécimen. L'espèce a même quasiment disparu au Maghreb par le seul fait de ce trafic.

La capture d'espèces protégées interdite et lourdement sanctionnée

Dans un contexte général d'érosion de la biodiversité, **le code de l'environnement interdit notamment la capture, la détention et le commerce de toutes les espèces protégées. Les peines maximales encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.**

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Isabelle Cytowicz / 04 67 69 84 36

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité
Service départemental de l'Hérault
55 chemin de Mas de Matour 34790 GRABELS
04 67 10 76 76
sd34@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr